

RÈGLEMENT DE L'INTERNAT

Votre enfant a été admis à l'internat du collège public Louis Guilloux à Plémet. Cette modalité d'accueil est d'abord faite pour que les conditions de la scolarité de votre enfant soient les meilleures pour lui.

Un point sera fait au cours du 1^{er} trimestre et en fin d'année scolaire.

Dans le cas où la scolarité à l'internat ne serait pas une solution profitable pour votre enfant, il y sera mis fin et celui-ci retournera dans son collège de secteur.

Le règlement intérieur de l'établissement s'applique bien sûr pleinement à l'internat.

HORAIRES	ACTIVITÉS	ORGANISATION
6h45-7h25	Lever, douche (si besoin) Rangement des chambres	Les douches doivent être prises tous les jours. Les lits doivent être faits, et les chambres rangées et tenues propres.
7h30-8h00	Petit-déjeuner et brossage des dents	Les élèves doivent manger le matin. Il convient aussi de rappeler que les élèves doivent descendre leur brosse à dents et leur dentifrice au self le matin.
8h30-17h00	Journée de cours	Selon l'emploi du temps de l'élève
17h00-17h15	Goûter	Le goûter n'est pas obligatoire mais les élèves doivent cependant se rendre au self.
17h15-17h30	Récréation	
17h30 – 18h30	Dépôt des valises le lundi à l'internat (entreposée dans une salle à l'externat le matin) Étude ou aide aux devoirs	Ce temps d'étude est obligatoire. Il est consacré à la réalisation des devoirs et des révisions. Il a lieu à l'internat, dans les chambres ou les salles communes.
18h30 -19h00	Préparation du sac de cours ou travail scolaire Pause détente	Dans la cour ou dans une salle en cas de mauvais temps
19h00-20h00	Repas et rangement du self	La prise du repas est obligatoire.
20h00-21h15	Détente et/ou animations. Douche obligatoire et brossage des dents	Utilisation du téléphone portable après la douche, et jusqu'à 21h15
21h15-6h45	Coucher et extinction des lumières	

Règles de vie collective à l'internat :

Toute dégradation sera facturée aux familles et tout acte volontaire ou de négligence caractérisée sera gravement sanctionné.

- Lorsque des parents confient leur(s) enfant(s) à l'établissement scolaire dans le cadre de son internat, ils restent bien évidemment détenteurs de l'autorité parentale. À ce titre, les parents doivent se déplacer et venir au collège en cas de rencontre parents/professeurs ou pour tout autre événement concernant directement la vie ou la scolarité de leur enfant.

- De son côté, le service vie scolaire - C.P.E et Assistants d'éducation - s'engage à informer au plus vite les parents des manquements éventuels de leur enfant au règlement du collège ou de tout autre événement pouvant les concerner. Il convient donc de rappeler que les parents des élèves qui ne sont pas transportés en taxi doivent se présenter le lundi matin et le vendredi soir aux assistants d'éducation et/ou aux CPE.

- Les parents ou autres responsables légaux des élèves internes doivent être joignables au téléphone 24h/24h. Un numéro en **cas d'urgence uniquement** est disponible : 06.30.19.80.55

- Les parents ou autres responsables doivent s'assurer que leur(s) enfant(s) arrivent le lundi matin avec tout le matériel nécessaire pour la scolarité, et leur trousseau complet (vêtements en quantité suffisante pour la semaine à l'internat, nécessaire de toilette et si besoin, les médicaments avec l'ordonnance...).

Entrées et sorties des internes :

Le temps d'internat commence du lundi matin 8h au vendredi soir 17h : en dehors de ces horaires, les parents recouvrent l'entière responsabilité de leur enfant. Nous rappelons qu'à aucun moment, l'établissement ne peut être tenu responsable de l'organisation des trajets entre le domicile et le collège et que tout co-voiturage suppose la remise d'une décharge parentale à l'attention du chef d'établissement.

Les bagages seront entreposés les lundi et vendredi matin dans la salle de réunion. Les téléphones portables doivent être remis aux assistants d'éducation dès l'arrivée des élèves au collège.

Les élèves sont pris en charge par la Vie Scolaire ou l'Association Sportive le mercredi après-midi. Si l'élève doit sortir ou être pris en charge par un organisme, une décharge écrite est nécessaire.

Le changement et le nettoyage des draps restant à la charge des parents, un changement par quinzaine **est obligatoire**, ainsi qu'à chaque veille de vacances. Un planning est distribué aux élèves et aux familles en début d'année. A chaque veille de vacances, la literie complète (couettes...) doit être ramenée au domicile de l'élève afin que les chambres soient traitées par les agents.

Les sacs de couchage sont proscrits. Les lits doivent être faits chaque matin avant de descendre déjeuner.

Pour des raisons de sécurité et de respect des autres élèves, l'utilisation d'appareils électriques et électroniques personnels est interdite, y compris celle des ordinateurs portables et tablettes. Les téléphones portables uniquement sont autorisés après la douche jusqu'à 21h15. Ils seront remis ensuite aux assistants d'éducation.

Il est interdit d'apporter boissons, nourritures et confiseries à l'internat.